

Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2018)

Heft: 129: Angehörige : Entlastungsangebote nutzen = Proches : profiter des services de relève = Congiunti : usufruire delle possibilità di sgravio

Artikel: Nouveau dossier de prévoyance - conçu pour les parkinsoniens

Autor: Falusi, Judith

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-842584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveau dossier de prévoyance – conçu pour les parkinsoniens

Parkinson Suisse propose un nouveau dossier de prévoyance spécialement conçu pour répondre aux besoins des parkinsoniens. Un mandat pour cause d'incapacité garantit que votre volonté sera respectée si vous perdez votre capacité de discernement.

Contenu du dossier de prévoyance

Le dossier de prévoyance de Parkinson Suisse contient des directives anticipées (spécialement conçues pour les parkinsoniens), un guide, un mandat pour cause d'incapacité, des dispositions en cas de décès et un testament.



Éditeur
Parkinson Suisse
Dialog Ethik, 2018

Dossier de prévoyance complet
membres CHF 15.-
non membres CHF 19.-

Directives anticipées
avec guide
membres CHF 13.-
non membres CHF 16.-

Disponible dans la
boutique de Parkinson Suisse
043 277 20 77
info@parkinson.ch
www.parkinson.ch

La plupart d'entre nous souhaite déterminer le cours de sa vie librement et à sa convenance. Aussi longtemps qu'une personne est capable de discernement, rien ne s'y oppose. Et si un jour, ce n'était plus le cas ? Pour parer à cette éventualité, il est essentiel de se constituer une prévoyance. Entré en vigueur en 2013, le nouveau droit suisse de la protection de l'adulte facilite les démarches.

Jusqu'à présent, l'autodétermination était rarement exercée en cas d'incapacité de discernement. D'après un sondage représentatif commandé par Pro Senectute réalisé l'an dernier, en Suisse seul un patient sur cinq a rempli des directives anticipées.

Parkinson Suisse a élaboré avec Dialog Ethik un dossier de prévoyance complet spécialement conçu pour les parkinsoniens. Il contient des directives anticipées accompagnées d'un guide et de fiches

sur les thèmes du mandat pour cause d'incapacité, des dispositions en cas de décès et du testament. Les directives anticipées répondent aux questions médicales et déterminent qui est autorisé à prendre les décisions pour la personne incapable de discernement. Le guide aide à les remplir en fournissant des informations contextuelles et des exemples. Le mandat pour cause d'incapacité permet de désigner des représentants dans les trois domaines suivants : l'assistance personnelle, la gestion du patrimoine et les rapports juridiques avec les tiers. Les dispositions en cas de décès donnent aux proches des points de repère sur les souhaits post mortem, par exemple concernant le type de sépulture et la cérémonie. Le testament permet de consigner qui héritera de quel bien (hors réserve héréditaire).

Judith Falusi



Les directives anticipées et autres documents de prévoyance garantissent le respect de vos volontés, y compris en cas d'incapacité de discernement. Photo : Fotolia